

Paris, le 1er Février 2018

## **Déclaration du SNEP-FSU** **CAPA d'avancement d'échelon des professeurs d'EPS pour 2017/2018**

Cette CAPA d'avancement d'échelon est la première après l'application du protocole PPCR. Nous tenons tout d'abord à dénoncer les décisions prises par le nouveau gouvernement. Une fois de plus les fonctionnaires sont pris pour cible au nom de la réduction de la dette publique quand dans le même temps l'État supprime l'ISF et redonne aux plus riches 3,5 milliards d'euros tous les ans. Ainsi, le gouvernement décide de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, de geler la valeur du point d'indice, de réintroduire un jour de carence, d'augmenter la CSG sans compensation véritable... Et de reporter le calendrier PPCR, remettant ainsi en cause les engagements de l'État.

En ce qui concerne l'emploi, la décision de réduire de 20 % les postes ouverts au CAPEPS externe est une véritable catastrophe. Catastrophe pour les jeunes entrés en formation en STAPS qui voient ainsi diminuer leur perspective de réussite au concours alors que dans le même temps, de nombreux non titulaires sont recrutés pour assurer les besoins. C'est un bien mauvais signal moins de 6 mois après l'attribution des JOP 2024 à Paris. L'EPS est remise en cause sur plusieurs plans : le nouveau DNB, les postes et la réforme du Bac allant à contre courant de l'affichage gouvernemental de vouloir développer une « nation de sportives et sportifs ».

Pour autant, nous devons redire ici la plus grande justice et équité dans les carrières en classe normale qu'amènent ces nouvelles grilles d'avancement d'échelon. Il n'y aura plus que 2 ans de différenciation possible en lieu et place des 10 années dans les anciennes carrières. Différences qui n'avaient souvent comme seule raison que la temporalité de la date d'inspection. Critère qui s'avérait bien être le premier pour départager les carrières, critère qui pénalisait souvent les TZR, les enseignants du second degré au détriment du supérieur, les femmes.

Oui le système précédent était profondément injuste et ces nouvelles carrières sont un acquis important pour lequel la FSU s'est battue et continue de se battre. Cela réduira également les injustices dans l'accès à la hors classe car les enseignants promus à l'ancienneté au 10<sup>ème</sup> ou au 11<sup>ème</sup> du fait d'un retard d'inspection, subissaient une double peine avec un barème d'accès à la hors classe minoré.

Par ailleurs, nous continuons d'affirmer que cette nouvelle carrière est un mieux pour tout le monde, même si elle est insuffisante. Nous continuerons de mener toutes les mobilisations intersyndicales pour obtenir une revalorisation plus que nécessaire de notre métier.

Par contre les problèmes que posaient les anciennes carrières risquent de se retrouver ici sur les 2 « accélérations ». Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Nombre d'enseignants vont à juste titre ressentir comme une injustice le fait de ne pas être bénéficiaire. Le mérite s'arrête-t-il à 30% des enseignants ? Là encore nous avons des notes qui correspondent à des dates d'inspection très différentes d'un enseignant à l'autre. Il aurait été juste que toutes les notes pédagogiques aient été réactualisées !

Dans les nouveaux rendez-vous de carrière, comment cela se passera si des enseignants n'ont pas pu être évalués ? Comment cela va-t-il se passer pour les enseignants en congé parental qui conservent la première année le droit intégral à l'avancement ? Comment cela va-t-il se passer pour les enseignantes en congé maternité ?

Le SNEP-FSU continue de revendiquer un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme ce qui en plus de travailler en confiance allégerait le travail des rectorats et de nos supérieurs hiérarchiques sur ces rendez-vous de carrière.

Nous continuons de demander à ce que la hors classe et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5<sup>e</sup> échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

Les commissaires paritaires

David ARISTIDE – Virginie FERNANDEZ – Julien GIRAUD – Joan NOTARIO - Sébastien SOUQUET - Michèle THIBAUT

**SNEP-PARIS / FSU - 76 , rue des Rondeaux - 75020 PARIS - Tél : 01.44.62.82.38 - Télécopie 01.43.66.72.63 -**